

BULLETIN MUNICIPAL N° 29



Mai / Juin 2018

MURAT-LE-QUAIRE

Diffusé gratuitement
Reproduction et vente interdite
Rédaction, réalisation et impression
Mairie de Murat-le-Quaire

Le mot du Maire

Le gouvernement aime utiliser de nombreux chiffres pour inviter les citoyens à regarder les choses en face. C'est en effet la formule utilisée par le chef de l'état Emmanuel Macron devant Jean-Pierre Pernaut. Le président a également ajouté « pour la première fois depuis huit ans, les dotations de l'Etat aux collectivités n'ont pas baissé ». Pourtant les chiffres de la répartition des dotations, montrent que la moitié des communes voient leur DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) diminuer.

De plus l'état a mis en place le Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC). La communauté de communes du Massif du Sancy doit rembourser à l'état la somme non négligeable de 1 500 000 € annuel, somme à répartir entre la communauté et les communes. Par délibération il a été convenu que le Massif du Sancy prendrait à sa charge 50%, soit 750 000 €, le reste étant à répartir entre les 20 communes en fonction de leur population et du revenu fiscal par habitant. Pour Murat-le-Quaire en 2017 nous avons reversé 18 452 €.

A titre de comparaison, la communauté d'agglomération de Clermont-Ferrand a le même prélèvement que le Massif du Sancy.

Devant une telle situation, avec le Président Lionel Gay (de la Communauté de Communes du Massif du Sancy), nous avons alerté les parlementaires, députés et sénateurs, ainsi que le sous-préfet d'Issoire. Ce dernier a répondu « vous êtes une trop petite collectivité, pour ne plus être contributaire du FPIC, vous auriez du vous unir avec une autre communauté de communes ».

Cela revient à dire que l'état ne veut plus de petites collectivités et il les asphyxie financièrement pour les faire disparaître.

De plus au 1^{er} Janvier 2018 la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) a été transférée aux communautés de communes, la préfecture ayant indiqué que pour financer des travaux liés à la GEMAPI, la collectivité pouvait prélever un impôt compris entre 10 et 40 € par habitant. Le Massif du Sancy a pour l'instant refusé de mettre en place cet impôt.

La gestion financière devient de plus en plus difficile. Allons nous pouvoir résister encore longtemps ?

Nous avons quand même une petite note positive, Murat-le-Quaire a obtenu le label « Station classée de Tourisme ». Je tiens à féliciter Magdeleine Papin et Maryse Ferreyrolles qui ont mené à bien ce dossier.

C'est la reconnaissance du travail mis en œuvre par le conseil municipal qui nous permet de rejoindre les pôles d'excellence touristique de notre pays.



Une nouvelle saison estivale commence, en espérant que le beau temps arrive enfin.

Je souhaite à toutes et à tous un très bon été.

Gérard BRUGIERE, Maire de Murat-le-Quaire



Murat le Quaire

Autour du four à pain

2ème Marché Artisanal

Les Mercredi 18, 25 Juillet

et les 1^{er}, 8, 22 Août 2018

Céramique, sacs en cuir, peinture sur
Ardoise, bijoux fait main, etc...



Organisé par le Cellier Muratois & Murat en fête

Document établi sous réserve de modifications éventuelles

INFORMATIONS

Jardin partagé

La commune de Murat-le-Quaire, à l'instar d'initiatives d'autres mairies, envisage de créer un « jardin partagé », lieu d'échange de savoir et de convivialité afin de créer du lien social.

Ce jardin permettra d'échanger les savoirs de chacun sur les graines, plants, mais aussi sur des modes de culture qui pourront être expérimentés par des jardiniers qu'ils soient confirmés ou non.

Les fruits de la récolte seront l'occasion d'un repas pris en commun en fin de saison.



Pour toute personne intéressée, contacter : Catherine BEAUCHEMIN au 06.10.16.51.62



Restaurant le Relais de la Toinette

Nous informons les Muratois et les Muratoises que le Restaurant le Relais de la Toinette offre le service « dépôt de pain » depuis le mois d'avril 2018.

Station classée de Tourisme

La commune de Murat-le-Quaire vient d'obtenir le label « station classée de Tourisme »

La dénomination de communes touristiques est attribuée par arrêté préfectoral. Cette lisibilité accrue est un gage de qualité offert aux touristes.

La nouvelle réforme simplifie et rénove le régime des stations classées en regroupant les six anciennes catégories de classement en une seule, la station de tourisme, définie par des critères sélectifs et exigeants qui concernent la diversité des modes d'hébergements, la qualité de l'animation, les facilités de transports et d'accès ainsi que la qualité environnementale. Ce sont autant de facteurs d'attractivité fortement incitatifs pour conquérir de nouvelles clientèles.

Parkings

La municipalité tient à rappeler qu'il est **interdit** aux particuliers **de se garer** sur les emplacements **réservés aux bus** devant la salle des fêtes ainsi que sur les **places « handicapé »** si votre véhicule n'est pas équipé du macaron le stipulant. En vertu de l'article R417-11 du code de la route, se garer sur un emplacement réservé est assimilable à un stationnement gênant et passible d'une contravention. Aussi, nous demandons à tous un peu de civisme et d'utiliser les parkings situés un peu plus haut. Un peu de marche c'est très bon pour la santé.

ADIL DU PUY-DE-DÔME

RENCONTRES HABITAT 2018

Proposées par l'ADIL 63 / Espace INFO Energie

Un programme de 6 conférences gratuites
INSCRIPTION RECOMMANDÉE
129, avenue de la République à Clermont-Fd
Arrêt tramway Gravière

LOGEMENT LOCATIF : SAVOIR DONNER CONGÉ
Mardi 29 mai 2018 à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

QUE FAIRE EN CAS D'IMPAYÉS DE LOYER ?
Lundi 4 juin 2018 à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

**CONSTRUCTION, RÉNOVATION, ISOLATION :
QUELS MATÉRIAUX CHOISIR ?**
Mercredi 6 juin 2018 à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

RÉNOVER+ À CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ
Mardi 12 juin à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE
Vendredi 15 juin à 9h30 à la Maison de l'Habitat
PROFESSIONNELS (Agents des collectivités, travailleurs sociaux,
professionnels de l'immobilier...)

**PHOTOVOLTAÏQUE :
PRODUIRE SON ÉLECTRICITÉ
AVEC LE SOLEIL**



adil
du Puy-de-Dôme

Informations et inscriptions :
contact@adil.org - 04 73 42 30 75
www.adil63.org



RENCONTRES HABITAT 2018

Proposées par l'ADIL 63
Espace INFO Energie

Un programme de 6 conférences gratuites

INSCRIPTION RECOMMANDÉE

129, avenue de la République à Clermont-Fd

Arrêt tramway Gravière

LOGEMENT LOCATIF : SAVOIR DONNER CONGÉ

Mardi 29 mai 2018 à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

Locataires, vous souhaitez quitter votre logement ? Propriétaires, vous envisagez de reprendre ou de vendre votre logement ? Donnez congé sans vous tromper : tout savoir sur les règles applicables en 2018.

QUE FAIRE EN CAS D'IMPAYÉS DE LOYER ?

Lundi 4 juin 2018 à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

Pour le propriétaire comme pour le locataire, être confronté à un impayé de loyer est une situation délicate. Le propriétaire qui ne perçoit plus son loyer peut se trouver en difficulté pour faire face à ses propres charges (charges de copropriété, crédit...) ; le locataire risque l'expulsion.

Nous vous proposons, à travers cette séance d'information, de faire le point sur les précautions à prendre pour limiter le risque d'impayés et, s'ils surviennent malgré tout, sur les recours possibles, tant amiables que judiciaires.

CONSTRUCTION, RÉNOVATION, ISOLATION : QUELS MATÉRIAUX CHOISIR ?

Mercredi 6 juin 2018 à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

Vous avez un projet de construction ou vous souhaitez rénover et vous ne savez pas quels matériaux utiliser... Venez découvrir, au travers de notre matériauthèque, les différents produits, leurs avantages, leurs qualités.

RÉNOVER+ À CLERMONT AUVERGNE MÉTROPOLÉ

Mardi 12 juin à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

Vous êtes propriétaire d'un logement situé dans l'une des 21 communes de la Métropole et vous souhaitez rénover votre logement ? Gagner en confort et en performance énergétique ?

Découvrez la plateforme Rénover+ créée par Clermont Auvergne Métropole.

LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Vendredi 15 juin à 9h30 à la Maison de l'Habitat - PROFESSIONNELS (Agents des collectivités, travailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier...)

Qu'est-ce que l'habitat indigne ? Comment s'organise la lutte contre l'habitat indigne dans le Puy-de-Dôme ?

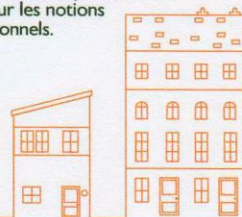
Cette rencontre habitat destinée aux professionnels sera l'occasion de faire le point sur les notions juridiques, la protection des occupants, le rôle des acteurs publics et les outils institutionnels.

PHOTOVOLTAÏQUE :

PRODUIRE SON ÉLECTRICITÉ AVEC LE SOLEIL

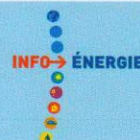
Mardi 19 juin à 17h45 à la Maison de l'Habitat - TOUT PUBLIC

Panneau mono ou poly cristallins, pose intégrée ou surimposée, vente totale ou autoconsommation, tout ce que vous devez savoir sur le photovoltaïque.



adil
du Puy-de-Dôme

Informations et inscriptions :
contact@adil.org - 04 73 42 30 75
www.adil63.org



ENVIRONNEMENT

Entretien des espaces publics

Moins de désherbant chimique

La Commune de Murat-le-Quaire s'engage

Les pesticides (désherbants, insecticides, fongicides...) représentent un risque pour la santé humaine, principalement pour les utilisateurs mais aussi pour l'ensemble de la population. Les molécules qu'ils contiennent peuvent aussi avoir un impact sur l'environnement (rivières, air, sol, ...) et sur la biodiversité.

En France, le plan Ecophyto mis en place en 2008 dans le cadre du Grenelle de l'Environnement vise à réduire progressivement l'utilisation des pesticides en zones agricoles et non agricoles. La réglementation prévoit d'ailleurs d'interdire l'application de ce genre de produits au niveau des jardins, des espaces verts et des voiries à partir de 2017.

Comme de plus en plus de collectivités en France, **notre commune** fait des efforts pour limiter l'utilisation des pesticides sur les espaces publics et développer des modes d'entretien plus respectueux de la santé et de l'environnement.

Vous êtes invités à faire de même et à apprendre à vous passer de pesticides, pour l'entretien de vos jardins, allées, ou pieds de murs... afin de contribuer à l'amélioration de notre cadre de vie !

Les mauvaises herbes, c'est sale ?

En quoi sont-elles sales ? Le seraient-elles plus que les herbicides ? Les produits chimiques affectent l'environnement et sont potentiellement dangereux pour la santé. Il arrive que des captages d'eau potable soient fermés car contaminés par des pesticides. La végétation spontanée est le signe d'un entretien plus naturel des espaces.

Du désherbant sur 2m² devant chez moi, ça ne pollue pas ?

Les produits appliqués sur une surface imperméable **sont entraînés avec les eaux pluviales** et se retrouvent directement dans les ruisseaux. Le ruissellement est plus fort que dans un champ où les bactéries du sol contribuent en plus à dégrader les produits chimiques.

Les alternatives, ça coûte plus cher ?

Pas nécessairement. L'usage de pesticides se répercute sur le prix de l'eau (le traitement de l'eau coûte cher), sur l'achat nécessaire d'équipements pour leur stockage, leur utilisation (matériel, vêtements de protection...), et sur l'élimination des déchets associés.

Le désherbage thermique, ça consomme du carburant et dégage du CO2 ?

C'est vrai, le désherbage thermique n'est pas parfaitement écologique. (Néanmoins, les désherbants chimiques proviennent principalement de la pétrochimie, qui consomme aussi beaucoup d'énergie et émet donc du CO2). C'est pourquoi "réduire les pesticides" ce n'est pas miser uniquement sur le désherbage thermique; cette technique, utile dans certains cas, est à **associer à d'autres méthodes** : mécaniques, manuelles, végétalisation, choix des revêtements... Et aussi un peu plus d'acceptation du végétal en ville !

Appliquer moins de désherbant, c'est possible !

Utiliser d'autres outils pour désherber

Il existe différentes techniques de désherbage "alternatives", par action de la chaleur, par action mécanique ou manuelle. Différents outils permettent ainsi de supprimer la végétation non désirée, mais leur utilisation implique une fréquence d'intervention et un temps de passage plus élevés qu'avec des produits chimiques pour un résultat équivalent.

Empêcher l'herbe de pousser, pour ne pas avoir à désherber

Sur massifs de fleurs ou pieds d'arbres, le bâchage ou paillage sur une épaisseur suffisante permet de limiter le développement des herbes spontanées. On peut pailler avec des géotextiles biodégradables, des copeaux de bois, des déchets de tonte, de la pouzzolane...

Sur voirie, la végétation s'installe préférentiellement dans les zones dégradées. L'entretien des revêtements et les balayages répétés permettent de retarder son développement.

Végétaliser et enherber au lieu de désherber

Plutôt que désherber, on peut favoriser la présence de la végétation, là où elle veut pousser. Il est possible d'embellir ces espaces par du fleurissement. On peut aussi laisser la végétation se développer spontanément, par exemple sur les surfaces sablées, puis contenir son développement par la tonte ou le débroussaillage. Redonnons une place au végétal et à la nature en ville... La biodiversité contribue à l'amélioration de notre cadre de vie !



Une réorganisation du travail des agents

Le recours à des techniques "alternatives" de désherbage implique de revoir le calendrier et les procédures d'intervention des services techniques :

- Laisser pousser avant d'intervenir (par la tonte, l'arrachage manuel, au ratissoire ou à la débroussailleuse)
- Adopter la gestion différenciée des espaces : entretenir chaque site en fonction de son usage et de sa fréquentation, favoriser la nature quand c'est possible.

Mieux vivre avec la végétation spontanée

Ces nouvelles pratiques d'entretien de l'espace public plus respectueuses de la santé et de l'environnement impliquent une présence plus apparente de végétation. Ce nouveau "visage" de la commune ne résulte pas d'un défaut d'entretien mais au contraire témoignent d'une volonté d'améliorer notre cadre de vie.



Et vous ?

Par votre soutien, vous pouvez encourager le travail des agents communaux. Pour préserver votre santé et l'environnement, vous aussi vous pouvez réduire l'usage de pesticides dans votre jardin.

Moins de pesticides, c'est l'affaire de tous, pour le bien de tous !

PROPRETE DES ESPACES PUBLICS

La propreté est l'affaire de tous !

L'équipe technique entretien notre commune tout au long de l'année et veille à la propreté des espaces publics.

Malheureusement, encore trop d'incivilités qui dégradent l'image de notre village, sont constatées, et entraînent une surcharge de travail non justifiée.

Le **non respect des consignes de dépôts** dans les différents containers et les points propres oblige les employés à effectuer de nombreux ramassages et nettoyages qu'ils ne devraient pas avoir à faire.

Lorsque les containers sont pleins, merci de ne pas en rajouter soit par-dessus, soit à côté, car il faut que les couvercles puissent se fermer.

Vous pouvez soit les mettre dans un autre point propre, soit les ramener chez vous en attendant le passage du SMCTOM.



La divagation des chiens non tenus en laisse, que ce soit dans le bourg ou dans les hameaux entraîne un nombre important de déjections et de désagréments pour les riverains.

Il est rappelé qu'en vertu de l'article R.610-5 du Code pénal tout contrevenant peut être sanctionné par une contravention de première classe.

Pensez aux agents chargés de la tonte et de la propreté des espaces publics.

Nous demandons donc à chacun de faire preuve d'un peu de civisme car :

un beau village est un village propre.

Finances

Résultats 2017 COMMUNE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	575 902,46 €	571 355,27 €	- 4 547,19 €
INVESTISSEMENT	192 175,77 €	147 479,40 €	- 44 696,37 €
RESTES A REALISER	24 190,00 €	15 378,00 €	- 8 812,00 €
reprise excédent fonct N-1		292 506,23 €	
reprise investissement N-1	27 039,92 €		
EXCEDENT FONCTIONNEMENT		287 959,04 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 44 696,37 €	

Résultats 2017 CAMPING

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	75 446,81 €	98 034,15 €	22 587,34 €
INVESTISSEMENT	30 767,65 €	51 589,10 €	20 821,45 €
RESTES A REALISER	1 460,00 €		1 460,00 €
reprise excédent fonct N-1		19 162,97 €	
reprise investissement N-1	23 131,50 €		
EXCEDENT FONCTIONNEMENT		41 750,31 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 3 770,05 €	

Résultats 2017 EAU

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	41 145,89 €	41 498,16 €	352,27 €
INVESTISSEMENT	10 819,18 €	13 988,36 €	3 169,18 €
RESTES A REALISER	27 408,00 €	15 988,00 €	- 11 420,00 €
reprise excédent fonct N-1		26 508,52 €	
reprise investissement N-1		2 791,08 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		26 860,79 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		- 5 459,74 €	

Résultats 2017 ASSAINISSEMENT
--

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	58 634,43 €	61 190,40 €	2 555,97 €
INVESTISSEMENT	1 461,07 €	6 268,54 €	4 807,47 €
RESTES A REALISER			
reprise excédent fonct N-1		105 311,46€	
reprise investissement N-1		17 850,46 €	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		107 867,43 €	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT		22 657,93 €	

PREVISIONS BUDGET 2018

BUDGET CAMPING

Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	120 184,26 €	82 204,00 €
002 - Résultat d'exploitation (2017) reporté		37 980,26 €
TOTAL EXPLOITATION	120 184,26 €	120 184,26 €
Section d'Investissement		
Crédits votés	41 940,00 €	45 710,05 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	1 460,00 €	
Solde d'exécution d'investissement reporté	2 310,05 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	45 710,05 €	45 710,05 €
TOTAL DU BUDGET	165 894,31 €	165 894,31 €

Travaux et Achats prévus 2018	Dépense (HT)	Restes à réaliser
Canapés	5 120,00 €	
Commodes	1 400,00 €	
Tables	900,00 €	
Matelas	2 570,00 €	
Portique Hand	4 010,00 €	
Fraise à neige		1 461,00 €
TOTAL	15 461,00 €	1 461,00 €

BUDGET EAU 2018

Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	57 012,05 €	35 611,00 €
002 - Résultat d'exploitation (2017) reporté		21 401,05 €
TOTAL EXPLOITATION	57 012,05 €	57 012,05 €
Section d'Investissement		
Crédits votés	166 971,00 €	172 430,74 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	27 408,00 €	15 988,00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté		5 960,26 €
TOTAL INVESTISSEMENT	194 379,00 €	194 379,00 €
TOTAL DU BUDGET	251 391,05 €	251 391,05 €

Travaux et Achats prévus 2018	Dépense	Recette	Solde
ETUDE SAFEGE	27 408,00 €	15 988,00 €	11 420,00 €
TRAVAUX	91 300,00 €	66 640,00 €	24 660,00 €
CAPTAGES	75 000,00 €	49 000,00 €	26 000,00 €
TOTAL	193 708,00 €	131 628,00 €	62 080,00 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Lors de la séance du 11 Avril 2018 le conseil municipal a délibéré pour la clôture du budget annexe Assainissement.

L'arrêté préfectoral n° SPI-2017-02 en date du 18 décembre 2017 a autorisé la modification des statuts du SIVOM de la Haute-Dordogne en raison du transfert de la compétence de collecte des eaux usées des communes membres au SIVOM de la Haute-Dordogne à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Ce transfert entraîne notamment de plein droit la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à l'exercice de ladite compétence, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

Ainsi, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a :

- approuvé la clôture du budget annexe assainissement,
- Constaté que les résultats du compte administratif 2017 du budget annexe assainissement à intégrer au budget principal de la commune s'élèvent à :
 - Résultat de clôture de la section de fonctionnement : 107 867,43 €
 - Résultat de clôture de la section d'investissement : 22 657,63 €
- Décidé d'ouvrir au budget principal de la commune les crédits nécessaires à la réalisation du transfert de résultats susvisés,

La réintégration de l'actif et du passif du budget annexe dans le budget principal de la commune est effectué par le comptable assignataire de la commune qui procède à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal de la commune et réalise l'ensemble des écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à la réintégration du budget annexe au budget principal de la commune, avant transfert au budget annexe du SIVOM de la Haute Dordogne.

BUDGET COMMUNE

Section d'exploitation		
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	868 226,11 €	530 290,00 €
002 - Résultat d'exploitation (2017) reporté		337 936,11 €
TOTAL EXPLOITATION	868 226,11 €	868 936,11 €
Section d'Investissement		
Crédits votés	392 616,00 €	450 506,36 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	24 190,00 €	15 378,00 €
Solde d'exécution d'investissement reporté	49 078,36 €	
TOTAL INVESTISSEMENT	465 884,36 €	465 884,36 €
TOTAL DU BUDGET	1 334 110,47 €	1 334 110,47 €

Travaux et Achats OPERATIONS	Dépenses	Recettes	Solde	RAR Dépenses
Relais de La Toinette	13 000,00 €		13 000 €	
Les Ormeaux	10 000,00 €		10 000,00 €	
COCOON (Isolation combles Mairie)	7 987,00 €		7 987,00 €	
Ateliers municipaux	12 050,00 €	11 420,00 €	630,00 €	9 350,00 €
Voirie 1E		5 812,00 €	-5 812,00 €	
Garde-corps	51 336,00 €	18 459,00 €	32 877,00 €	
Voirie L'USCLADE	125 000,00 €	41 055,00 €	83 945,00 €	
Accessibilité Handicapés Mairie & WC	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	
TOTAL	244 373,00 €	76 746,00 €	167 627,00 €	9 350,00 €

Travaux et Achats HORS OPERATIONS	Dépenses	Recettes	Solde	RAR Dépenses
Etude Musée	42 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
Pompe à eau	500,00 €	0,00 €	500,00 €	
Plaque vibrante	1 300,00 €	0,00 €	1 300,00 €	
Signalétique	310,00 €	0,00 €	310,00 €	
Locaux poubelles	8 000,00 €		8 000,00 €	
SIEG	18 500,00 €	0,00 €	18 500,00 €	
Fourche tracteur	12 840,00 €	2 040,00 €	10 800,00 €	12 840,00 €
TOTAL	25 671,00 €	1 700,00 €	23 971,00 €	17 421,00 €

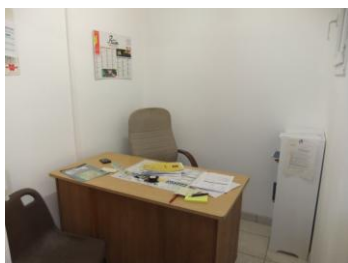
TRAVAUX

Ateliers Municipaux

Durant cet hiver les locaux du personnel ont été entièrement rénovés afin de réaliser :

- * Une salle de repos + vestiaire
- * une douche
- * un WC
- * un bureau pour le responsable
- * 2 salles pour le matériel de maintenance

Les ouvertures ont aussi été remplacées.



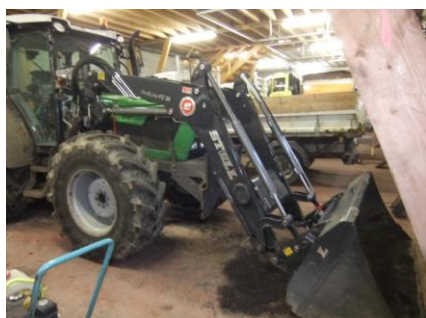
Les travaux ont été réalisés par les entreprises locales (entreprise CRISOSTOMO – maçonnerie = 13650 € et entreprise DOMELEC – Electricité = 6 670,78 €) ainsi que par les agents municipaux (le montant des fournitures et de la main d'œuvre n'étant pas connu à ce jour car toutes les factures ne nous sont pas encore parvenues).

Sur le montant final, nous attendons une subvention DETR de 6 420€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 €.



Fourche tracteur

Fin 2017 la fourche du tracteur a été changée pour un montant de 12 840 € (entr. FAURE Agriculture)



Talus face à la Salle des fêtes

Le mur de soutènement en face de la Salle des fêtes qui était en très mauvais état, a été entièrement démonté et évacué par les employés municipaux.

Devant le coût beaucoup trop élevé pour la commune pour le remplacer, il a été décidé de rabaisser le talus et d'embellir cette partie par du fleurissement et du gazon.



Le haut du talus devrait être écrêté dans les prochains jours par l'entreprise Bellon, ensuite un grillage de sécurité sera posé sur le haut du talus.

Camping municipal Les Couderts



Afin de redynamiser les locations des mini chalets les employés affectés au Camping municipal sont en train de refaire les lasures extérieures avec des couleurs beaucoup plus attrayantes.

De même les intérieurs sont en cours de rénovation : nouvelles banquettes, meubles, éclairages, etc....



Grâce à l'émission « bienvenue au camping » diffusée sur TF1 l'an passé, ce sont 70 motos et leurs équipages du club international « Gun's fighters » qui vont être hébergés au camping le week-end du 15 au 17 juin 2018.

Cette émission a permis de faire connaître notre belle région même au-delà de nos frontières et cela ne peut être que bénéfique pour notre économie locale.

Les Brèves

Pêche

Comme chaque année le repas « tripe » offert par la municipalité à l'occasion de l'ouverture de la pêche a eu lieu à la salle des fêtes, le samedi 17 Mars

Les participants (environ une cinquantaine), venus de très bonne heure s'installer sur les bords du lac, ont pu se réchauffer et apprécier ce moment de convivialité et d'échange.



Les cartes de pêche sont en vente au restaurant « Le Relais de La Toinette » de 8 h à 11 h 30 et de 15h à 18h.

Les prochains lâchers de truites et saumons de fontaine auront lieu les vendredis 25 mai, 8 et 29 juin, 3 et 24 août et le 7 septembre.

Nous rappelons que la pêche est ouverte jusqu'au dimanche 16 septembre 2018.

Corbillard

Lors d'obsèques, la commune ne proposera plus le corbillard puisque le SIVOM a décidé de le mettre en vente. Ce véhicule ancien nécessite des réparations qui couleraient trop cher vu le peu d'utilisation sur l'année.

Aire de Camping cars « les Rives du Lac »

Années	AIRE de CAMPING CARS (Montants HT)				
	Nuitées	Electricité	Eau	Douches	TOTAL
2012	6 130,85 €	58,53 €	240,00 €	39,00 €	6 468,38 €
2013	8 665,42 €	139,90 €	278,00 €	133,00 €	9 216,32 €
2014	9 084,03 €	190,05 €	221,00 €	224,00 €	9 719,08 €
2015	6 699,75 €	83,55 €	90,00 €	38,00 €	6 911,30 €
2016	10 804.67 €				10 804.67 €
2017	12 821.78 €				12 821,78 €

Depuis l'année 2016 l'aire de camping cars est gérée par Camping-Car Park.



MURAT EN FETE

Rappel du Calendrier des animations 2018

Le Village Fantastique

14 Juillet

Marchés d'artisans

18 et 25 Juillet puis **1, 8 et 22 Août**

Montée historique de la Banne d'Ordanche et Fête du Village

21 et 22 Juillet

Fête Western (organisée par les Banne Boots Dancers)

5 Août

Miracle de la Fontaine, Four à pain, Vide Grenier, Salon du Livre

15 Août

Murhalloween

27 Octobre

Marché de Noël et arrivée du Père Noël

23 Décembre

SOCIETE DE CHASSE

La saison de chasse qui vient de s'écouler, se révèle être très positive, car le gros gibier est de plus en plus présent sur le territoire et, pour le petit gibier, le lièvre est en nette progression.

Le prélèvement pour le gros gibier s'établit comme suit :

17 chevreuils	10 mouflons	3 chamois	9 sangliers
---------------	-------------	-----------	-------------

Réalisation à 100% du plan de chasse.

Nous félicitons les chasseurs pour leur motivation et l'entente qui a régné lors des battues ou de la chasse à l'approche.

Pour le petit gibier, il a été prélevé une dizaine de lièvres.

La réunion du C.A. a eu lieu le 28 Février dernier :

-Demande de plan de chasse gros gibier en hausse de 5% environ sur certaines espèces.

Festivités à retenir :

29 Juillet :

Concours de pétanque Plan d'eau à partir de 14 h – Buffet – Buvette

4 et 5 Août :

Ball-trap – Buffet – Buvette

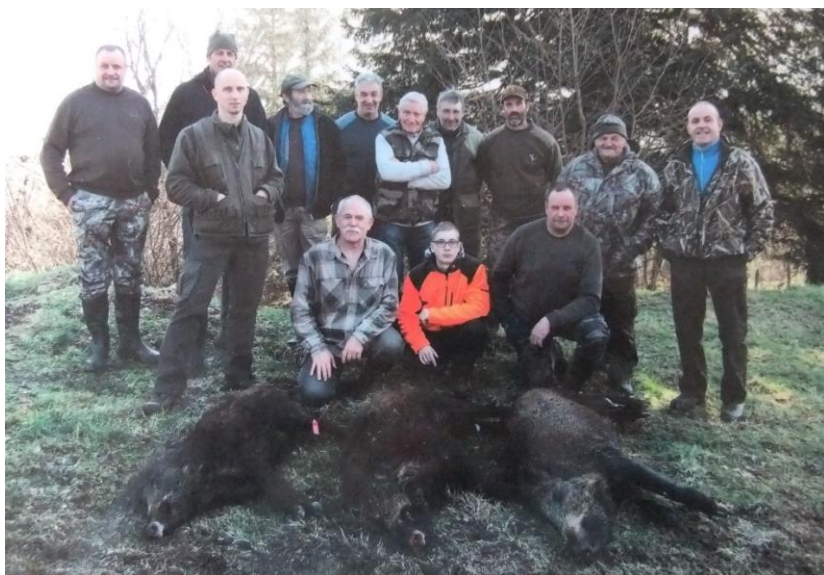
L'assemblée générale ordinaire aura lieu le 8 juin 2018 à 20 h à « La Cabane à Loulou »

Cette année, nous allons fêter le **quarantième anniversaire de l'association.**

Un projet de festivités sera mis à l'étude pour l'été 2019.

Nous remercions toutes les personnes qui, par leur présence et leur aide matérielle ou administrative, ont contribué à la préparation de ces animations et également à la bonne marche de l'Association.

Nous comptons sur votre présence afin de venir nous rencontrer lors de ces manifestations.



Pour les personnes désireuses de se présenter à l'examen du permis de chasser : renseignements au **06 16 08 85 84**.

BANNE BOOTS DANCERS

Comme chaque année, notre association organisera la **fête western** qui se déroulera cette année le **5 août 2018**.

Nous vous attendons nombreux pour cette manifestation joyeuse et conviviale.

Espérons que le soleil sera au rendez-vous !



Echange avec St Lactencin (Indre)

Le 10 Mai 2018 les bénévoles de Murat en Fête ont été invités au marché gourmand de St Lactencin, village de l'Indre avec qui nous entretenons des échanges entre bénévoles d'Associations.



Catherine Wattez, Catherine Beauchemin (dit Cathy Bio), Éliane et Jean François Planeix (dit Jeanjean), Pierre Tatinclaux et JF Cassier se sont rendus sur ce marché pour présenter nos produits locaux (fromages et charcuterie).

Un accueil très très chaleureux a été réservé à nos bénévoles de Murat en Fête.

Merci au maire de Saint Lactencin Mr Daniel Biard et à son épouse Colette.

Nous recevrons nos amis de Saint Lactencin lors de nos festivités des 21 et 22 Juillet. Ils seront logés chez nos bénévoles.



Lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'association Art et Traditions des Monts Dore le 28 avril dernier, Olivier CHAMBONNET a fait part de sa démission du poste de Président et fait procéder à l'élection d'un nouveau bureau composé de :

Président : M. Serge FAURE

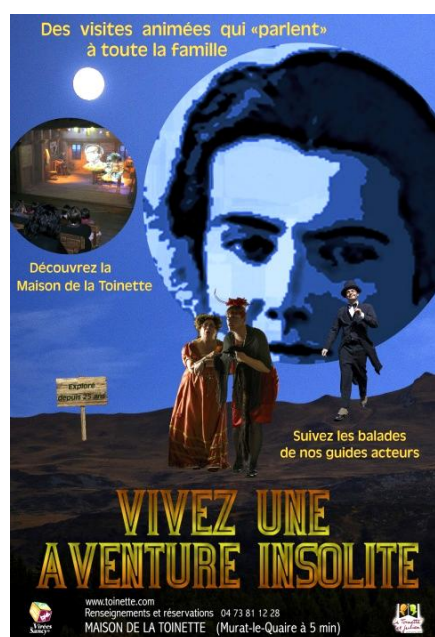
Vice-président : M. Emmanuel GUILLAUME

Trésoriers : Mme Maguy DUFAUD et M. André COUDERT (suppléant)

Secrétaires : Mmes Danielle FAURE et Françoise CHAMBONNET (suppléante).

L'ensemble des membres de l'association tient à remercier très chaleureusement Olivier pour le travail et l'investissement dont il a fait preuve durant ces 14 années. Lors de ses mandats successifs et malgré les difficultés rencontrées, il a réussi à maintenir et pérenniser les scénomusées de Toinette et Julien. La création des Virées du Sancy a permis de redynamiser et faire évoluer la structure.

Il y a 25 ans, le 1^{er} juillet 1993, à l'initiative de M. Marcel BONY, alors Sénateur-Maire de Murat le Quaire, la maison de Toinette a ouvert ses portes et a connu un succès immédiat qui a fait connaître notre commune bien au-delà de notre massif.



Julien et maintenant les Virées du Sancy sont venus conforter et consolider les acquis et restent des éléments importants de la vie locale. Les retombées économiques, sociales et culturelles sont indéniables et nous devons tout faire pour continuer cette belle aventure.

Nous comptons sur l'aide et le soutien de la commune mais également sur celle de ses habitants.

N'hésitez pas à venir visiter ou revisiter Toinette, Julien et suivre les Virées, invitez vos familles et amis à en faire autant et soyez nos ambassadeurs pour nous faire connaître et reconnaître.

MURAT LE QUAIRE

6^E
ÉDITION

21/22
JUILLET

63

BANNE D'ORDANCHE 2018

DÉMONSTRATION SUR ROUTE FERMÉE VÉHICULES ANCIENS,
SPORTIFS ET YOUNGTIMERS

ENTRÉE GRATUITE

ANIMATIONS - EXPOSITIONS
POSSIBILITÉ RESTAURATION SUR PLACE



CLUB ANCIENNES SPORTIVES HISTORIQUES

jmd19000@gmail.com



**Venez vivre une après-midi
"Medieval fantastique"**

**Rdv à la mairie à partir de 14h
En famille, entre amis, etc.. C'est Gratuit !**

**Soyez prêt à relever les défis !
Repas 19h30 Cochon à la broche
enfant 12€ Adulte 15€**

Association Murat en fête

Ne pas jeter sur la voie public

ETAT-CIVIL

Naissance



Hugo BLOQUET PAPON

le 30 Janvier 2018



Mariage

Marie-France VASTRA et Jacques RUEF

le 11 mai 2018



Décès

Raymonde BRANDELY Vve BRUGIERE

le 11 février 2018

Marie Antoinette Marcelle BARRAT Veuve TROUBAT

le 23 Mars 2018

Denise LOURADOUR Veuve MALLET.

le 27 Mars 2018

Micheline Amélie Paulette RAMADE épouse AUDIGIER

le 11 Mai 2018